Les personnels du GEVES de La Minière, réunis en Assemblée Générale le 13 novembre 2006 à l'initiative de la CGT-INRA, ont discuté des conséquences de la décision prise par le CA du GEVES de délocaliser l'implantation sur Angers.

Nous demandons que l'intégralité des garanties statutaires INRA (Cf. art. 240-241 du statut) soient appliquées et que les agents GIP soient traités de la même manière.

Nous demandons donc que la Direction Générale propose, au plus vite, et hors campagne de mobilité comme des quotas de mobilité, des profils de poste permettant aux personnels qui le désirent de rester dans la région, éventuellement accompagnés de proposition de formation.

Adopté par l'assemblée à l'unanimité moins 2 refus de vote (21 présents).

Je soutiens ce texte adressé à la Direction Générale de l'INRA et qui sera porté au CTP du 5 décembre 2006 :

Prénom	Nom	Signature